



Sommaire

<u>Les pensionnes</u>	page 04
Les actifs	page 07
Les employeurs	page 09
Bilan	page 10
Compte de résultat	page 12
L'activité administrative	page 14
	pago 1 .
Le fonds d'action sociale	page 16
Caractóristiques róalementaires	
Caractéristiques réglementaires	page 17

Les pensionnés

Répartitions par employeurs

	2011	2012	2011		2012	
	Au 31/12	Au 31/12	Moyenne annuelle	Part relative	Moyenne annuelle	Part relative
Hospitaliers	504 012	516 748	494 606	47,4 %	511 766	47,3 %
Evolution n/n-1	+ 5,4 %	+ 2,5 %	+ 5,5 %		+ 3,5 %	
Territoriaux	559 045	577 592	548 246	52,6 %	569 943	52,7 %
Evolution n/n-1	+ 5,2 %	+ 3,3 %	+ 5,2 %		+ 4,0 %	
Total	1 063 057	1 094 340	1 042 852	100 %	1 081 709	100 %
Evolution n/n-1	+ 5,3 %	+ 2,9 %	+ 5,3 %		+ 3,7 %	

Répartitions par risque et nature du droit

	2011	2012	201	1	2012	
	Au 31/12	Au 31/12	Moyenne annuelle	Part relative	Moyenne annuelle	Part relative
Vieillesse	879 388	907 661	860 876	82,6 %	896 551	82,9 %
Evolution n/n-1	+ 6,0 %	+ 3,2 %	+ 6,1 %		+ 4,1 %	
• Droit direct	805 384	831 461	787 868	91,5 %	821 413	91,6 %
Evolution n/n-1	+ 6,3 %	+ 3,2 %	+ 6,3 %		+ 4,3 %	
 Droit dérivé 	74 004	76 200	73 008	8,5%	75 138	8,4 %
Evolution n/n-1	+ 3,2 %	+ 3,0 %	+ 3,5 %		+ 2,9 %	
Invalidité	183 669	186 679	181 976	17,4 %	185 159	17,1 %
Evolution n/n-1	+ 2,0 %	+ 1,6 %	+ 2,1 %		+ 1,8 %	
• Droit direct	106 688	108 429	105 622	58,0 %	107 601	58,1 %
Evolution n/n-1	+ 2,1 %	+ 1,6 %	+ 2,2 %		+ 1,9 %	
 Droit dérivé 	76 981	78 250	76 354	42,0 %	77 558	41,9 %
Evolution n/n-1	+ 1,9 %	+ 1,7 %	+ 2,0 %		+ 1,6 %	
Total	1 063 057	1 094 340	1 042 852	100 %	1 081 710	100 %
Evolution n/n-1	+ 5,3 %	+ 2,93 %	+ 5,3 %		+ 3,7 %	
• Droit direct	912 072	939 890	893 490	85,7 %	929 014	85,9 %
Evolution n/n-1	+ 5,8 %	+ 3,1 %	+ 5,8 %		+ 4,0 %	
Droit dérivé	150 985	154 450	149 362	14,3 %	152 696	14,1 %
Evolution n/n-1	+ 2,5 %	+ 2,3 %	+ 2,7 %		+ 2,2 %	

Âge moyen au 31 décembre 2012

	Hommes 2011	Hommes 2012	Femmes 2011	Femmes 2012	Total 2011	Total 2012
Droit direct	69,1	69,4	67,3	67,7	67,8	68,2
• Vieillesse	69,7	69,9	67,3	67,8	68,0	68,4
• Invalidité	65,0	65,2	66,9	67,2	66,3	66,6
Droit dérivé	70,2	70,4	74,0	74,2	73,3	73,5
Vieillesse	75,7	75,9	79,1	79,2	78,5	78,6
• Invalidité	65,5	65,7	69,0	69,2	68,3	68,5
Total	69,2	69,5	68,3	68,7	68,6	68,9
• Vieillesse	70,0	70,3	68,4	68,9	68,9	69,3
• Invalidité	65,1	65,4	67,8	68,1	67,1	67,4

Répartition par département correspondant au dernier emploi au 31 décembre 2012

Département	Hosp.	Terr.	Total	Département	Hosp.	Terr.	Total
01 - Ain	3 110	3 049	6 159	52 - Haute-Marne	2 227	1 375	3 602
02 - Aisne	5 063	3 758	8 821	53 - Mayenne	2 815	2 474	5 289
03 - Allier	4 159	3 494	7 653	54 - Meurthe-et-Moselle	7 782	5 459	13 241
04 - Alpes-de-Haute-Prove	ence1 384	1 331	2 715	55 - Meuse	2 102	1 366	3 468
05 - Hautes-Alpes	1 653	1 198	2 851	56 - Morbihan	7 024	5 486	12 510
06 - Alpes-Maritimes	7 226	13 244	20 470	57 - Moselle	6 039	5 306	11 345
07 - Ardèche	2 287	1 832	4 119	58 - Nièvre	2 721	2 217	4 938
08 - Ardennes	2 969	1 887	4 856	59 - Nord	19 956	23 942	43 898
09 - Ariège	1 318	1 168	2 486	60 - Oise	6 303	4 821	11 124
10 - Aube	2 055	2 5 1 9	4 574	61 - Orne	3 086	2 389	5 475
11 - Aude	1 962	3 412	5 374	62 - Pas-de-Calais	8 872	10 054	18 926
12 - Aveyron	1 989	1 957	3 946	63 - Puy-de-Dôme	5 369	5 039	10 408
13 - Bouches-du-Rhône	15 890	22 212	38 102	64 - Pyrénées-Atlantiques	4 114	5 170	9 284
14 - Calvados	7 781	5 746	13 527	65 - Hautes-Pyrénées	2 884	1 904	4 788
15 - Cantal	1 706	1 256	2 962	66 - Pyrénées-Orientales	2 779	4 139	6 918
16 - Charente	2 695	3 523	6 218	67 - Bas-Rhin	8 957	6 797	15 754
17 - Charente-Maritime	5 104	5 561	10 665	68 - Haut-Rhin	6 856	4 686	11 542
18 - Cher	2 878	2 868	5 746	69 - Rhône	15 710	19 147	34 857
19 - Corrèze	2 218	2 195	4 413	70 - Haute-Saône	1 302	1 202	2 504
20 - Corse	1 912	2 462	4 374	71 - Saône-et-Loire	4 191	4 670	8 861
21 - Côte-d'Or	5 338	4 697	10 035	72 - Sarthe	5 179	4 706	9 885
22 - Côtes-d'Armor	4 329	5 858	10 187	73 - Savoie	3 466	3 355	6 821
23 - Creuse	1 412	1 002	2 414	74 - Haute-Savoie	4 220	4 474	8 694
24 - Dordogne	4 201	3 089	7 290	75 - Paris	38 298	36 551	74 849
25 - Doubs	3 929	4 750	8 679	76 - Seine-Maritime	11 605	12 371	23 976
26 - Drôme	3 528	3 851	7 379	77 - Seine-et-Marne	5 958	9 542	15 500
27 - Eure	2 946	3 432	6 378	78 - Yvelines	7 048	12 291	19 339
28 - Eure-et-Loire	3 589	3 798	7 387	79 - Deux-Sèvres	3 186	3 508	6 694
29 - Finistère	9 462	7 816	17 278	80 - Somme	4 995	4 521	9 516
30 - Gard	5 012	5 886	10 898	81 - Tarn	2 486	3 611	6 097
31 - Haute-Garonne	8 669	11 636	20 305	82 - Tarn-et-Garonne	1 648	1 874	3 522
32 - Gers	1 742	1 580	3 322	83 - Var	5 109	10 152	15 261
33 - Gironde	12 104	14 774	26 878	84 - Vaucluse	5 198	5 977	11 175
34 - Hérault	8 259	9 180	17 439	85 - Vendée	4 387	4 366	8 753
35 - Ille-et-Vilaine	8 491	7 820	16 311	86 - Vienne	4 120	3 949	8 069
36 - Indre	1 617	2 380	3 997	87 - Haute-Vienne	5 003	3 989	8 992
37 - Indre-et-Loire	5 821	5 788	11 609	88 - Vosges	3 942	3 034	6 976
38 - Isère	9 390	9 650	19 040	89 - Yonne	3 133	2 680	5 813
39 - Jura	2 613	1 955	4 568	90 - Territoire-de-Belfort	1 787	1 156	2 943
40 - Landes	2 179	3 364	5 305	91 - Essonne	6 752	11 552	18 304
41 - Loir-et-Cher	2 900	3 155	6 055	92 - Hauts-de-Seine	5 526	16 247	21 773
42 - Loire	7 314	6 540	13 854	93 - Seine-Saint-Denis	6 575	19 623	26 198
43 - Haute-Loire	1 429	1 358	2 787	94 - Val-de-Marne	10 491	16 278	26 769
44 - Loire-Atlantique	10 817	11 861	22 678	95 - Val-d'Oise	6 853	10 247	17 100
45 - Loiret	4 901	5 998	10 899	971 - Guadeloupe	2 647	2 800	5 447
46 - Lot	1 096	1 206	2 302	972 - Martinique	3 547	2 745	6 292
47 - Lot-et-Garonne	2 728	2 998	5 726	973 - Guyane	656	1 149	1 805
48 - Lozère	976	505	1 481	974 - Réunion	2 848	2 713	5 561
49 - Maine-et-Loire	6 759	6 130	12 889	975 - Saint Pierre et Mique	lon 74	60	134
50 - Manche	4 131	3 519	7 650	976 - Mayotte	25	7	32
51 - Marne	5 856	4 173	10 029	Total	516 748	577 592	1 094 340

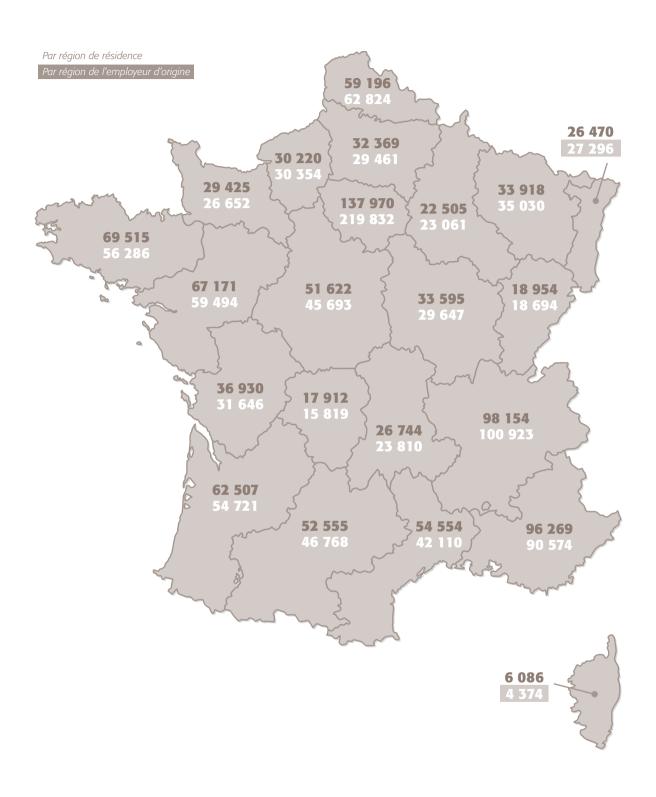
Répartition par sexe au 31 décembre 2012

	Hommes 2011	Hommes 2012	Femmes 2011	Femmes 2012	Total 2011	Total 2012
Vieillesse ^(a)	23,5 %	23,6 %	59,2 %	59,3 %	82,7 %	82,9 %
• Droits directs (b)	27,0 %	26,9 %	64,6 %	64,7 %	91,6 %	91,6 %
• Droits dérivés (b	1,5 %	1,5 %	6,9 %	6,9 %	8,4 %	8,4 %
Invalidité ^(a)	4,5 %	4,5 %	12,8 %	12,6 %	17,3 %	17,1 %
• Droits directs (b)	17,5 %	17,4 %	40,6 %	40,7 %	58,1 %	58,1 %
• Droits dérivés (b	8,4 %	8,8 %	33,5 %	33,2 %	41,9 %	41,9 %
Total (a)	28,0 %	28,1 %	72,0 %	71,9 %	100 %	100 %
• Droits directs (b)	25,3 %	25,3 %	60,5 %	60,6 %	85,8 %	85,9 %
• Droits dérivés (b	2,7 %	2,8 %	11,5 %	11,4 %	14,2 %	14,1 %

(a) Part relative de l'effectif total - (b) Part relative de l'effectif du risque

Les pensionnés

Répartitions géographique des pensionnés



Département d'outre-mer :

26 020

19 271

Étranger : 3 679

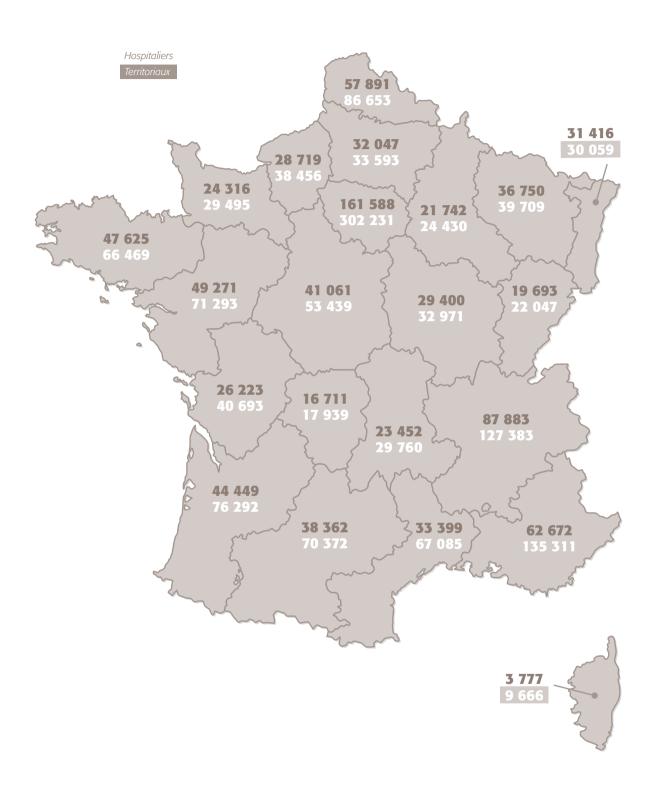
Répartitions des actifs par employeurs, par âge et par sexe au 31 décembre 2012

	Hon Actifs	nmes Age moyen	Femi Actifs	nes Age moyen	Ense i Actifs A	nble Ige moyen
Collectivités hospitalières	179 546	44,7	760 136	42,6	939 682	43,0
Centres hospitaliers régionaux	62 203	44,3	238 992	41,9	301 195	42,4
Centres hospitaliers généraux	67 252	44,6	318 455	42,5	385 707	42,8
• Hôpitaux locaux	11 256	45,4	65 380	43,3	76 636	43,7
Centres hospitaliers spécialisés	17 917	45,1	47 230	43,5	65 147	43,9
• Centres de soins avec/sans hébergement	2 592	45,9	8 362	43,9	10 954	44,4
• Éts publics à caractère sanitaire et social	5 319	46,1	14 621	44,2	19 940	44,7
• Centres d'hébergement personnes âgées	7 837	45,2	51 152	43,7	58 989	43,9
Autres collectivités	5 170	45,4	15 944	43,3	21 114	43,8
Collectivités territoriales	629 449	45,6	817 947	45,9	1 447 396	45,7
• Régions	27 365	46,8	39 077	47,1	66 442	47,0
• Départements	77 121	46,8	150 746	46,5	227 867	46,6
• Communes	356 902	45,9	452 415	46,0	809 317	46,0
• Communautés de communes, de villes	23 661	45,4	28 212	44,6	51 873	45,1
Communautés urbaines, districts	26 452	44,5	15 629	42,5	42 081	43,4
Centres d'action sociale	9 666	45,9	66 524	45,8	76 190	45,8
• SDIS	43 686	40,6	7 864	41,6	51 550	40,8
• Syndicats	20 316	44,5	15 817	43,8	36 133	44,2
Offices publics de l'habitat	8 281	50,3	7 102	49,2	15 383	49,8
Autres collectivités	35 999	45,0	34 561	44,7	70 560	44,8
Total	808 995	45,4	1 578 083	44,3	2 387 078	44,7

Répartition par sexe et tranche d'âge au 31 décembre 2012

	Hommes 2011	Hommes 2012	Femmes 2011	Femmes 2012	Total 2011	Total 2012
moins de 24 ans	1,5 %	1,3 %	1,7 %	1,7 %	1,6 %	1,5 %
25 - 29 ans	5,8 %	5,5 %	7,9 %	7,5 %	7,2 %	6,9 %
30 - 34 ans	9,9 %	9,7 %	11,6 %	11,6 %	11,0 %	11,0 %
35 - 39 ans	14,0 %	13,2 %	13,9 %	13,2 %	13,9 %	13,2 %
40 - 44 ans	16,1 %	16,3 %	16,2 %	16,2 %	16,1 %	16,2 %
45 - 49 ans	17,8 %	17,5 %	17,4 %	17,1 %	17,5 %	17,3 %
50 - 54 ans	18,2 %	18,1 %	17,0 %	16,9 %	17,4 %	17,3 %
55 - 59 ans	14,0 %	14,9 %	11,8 %	12,6 %	12,5 %	13,4 %
60 ans et plus	2,8 %	3,4 %	2,6 %	3,2 %	2,7 %	3,3 %

Répartitions géographique des actifs



Département d'outre-mer : 21 235 42 050

Nombre moyen de collectivités au 31 décembre 2012

	2011	2012
Collectivités hospitalières	2 439	2 417
Collectivités territoriales	44 205	44 479
Ensemble	46 644	46 896

Répartitions des actifs par type de collectivités employeurs au 31 décembre 2012

	Hor Effectif	nmes Répartition	Femr Effectif R	nes Lépartition	Ense Effectif	mble Répartition
Collectivités hospitalières	179 546	7,5 %	760 136	31,8 %	939 682	39,4 %
Centres hospitaliers régionaux	62 203	2,6 %	238 992	10,0 %	301 195	12,6 %
Centres hospitaliers généraux	67 252	2,8 %	318 455	13,3 %	385 707	16,2 %
• Hôpitaux locaux	11 256	0,5 %	65 380	2,7 %	76 636	3,2 %
Centres hospitaliers spécialisés	17 917	0,8 %	47 230	2,0 %	65 147	2,7 %
• Centres de soins avec/sans hébergement	2 592	0,1 %	8 362	0,4 %	10 954	0,5 %
• Éts publics à caractère sanitaire et social	5 319	0,2 %	14 621	0,6 %	19 940	0,8 %
• Centres d'hébergement personnes âgées	7 837	0,3 %	51 152	2,1 %	58 989	2,5 %
Autres collectivités	5 170	0,2 %	15 944	0,7 %	21 114	0,9 %
Collectivités territoriales	629 449	26,4 %	817 947	34,3 %	1 447 396	60,6 %
• Régions	27 365	1,1 %	39 077	1,6 %	66 442	2,8 %
Départements	77 121	3,2 %	150 746	6,3 %	227 867	9,5 %
• Communes	356 902	15,0 %	452 415	19,0 %	806 317	33,9 %
• Communautés de communes, de villes	23 661	1,0 %	28 212	1,2 %	51 873	2,2 %
Communautés urbaines, districts	26 452	1,1 %	15 629	0,7 %	42 081	1,8 %
Centres d'action sociale	9 666	0,4 %	66 524	2,8 %	76 190	3,2 %
• SDIS	43 686	1,8 %	7 864	0,3 %	51 550	2,2 %
• Syndicats	20 316	0,9 %	15 817	0,7 %	36 133	1,5 %
Offices publics de l'habitat	8 281	0,3 %	7 102	0,3 %	15 383	0,6 %
Autres collectivités	35 999	1,5 %	34 561	1,4 %	70 560	3,0 %
Total	808 995	33,9 %	1 578 083	66,1 %	2 387 078	100 %

Actif au 31 décembre 2012 (en euros)

	2011			
	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net
Immobilisations incorporelles	Wontant net	Wiolitalit Diat	et dépréciations	Womant net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et accomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
• Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et accomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
• Prêts	37 476 972	43 796 602		43 796 602
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	37 476 972	43 796 602		43 796 602
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
• En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Prestataires et fournisseurs débiteurs	9 277 079	16 687 325	8 071 612	8 615 713
Créances d'exploitation				
Créances cotisants et comptes rattachés	1 015 950 276	979 115 421	30 809 035	948 306 386
Créances sur entités publiques et				
organismes de sécurité sociale	593 772 353	355 500 818	23 199 548	332 301 270
Autres créances	269 648	283 933	11 466	272 466
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement				
Banques	71 117 499	338 453 410		338 453 410
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	1 690 386 855	1 690 040 907	62 091 662	1 627 949 245
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
• Écarts de conversion actif				
Total général	1 727 863 827	1 733 837 509	62 091 662	1 727 863 827

Passif au 31 décembre 2012 (en euros)

	2011	2012
Dotation et apport		
• Écarts de réévaluation		
• Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves	1 669 045 828	1 293 978 463
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(375 067 365)	(14 362 898)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	1 293 978 463	1 279 615 565
Provisions pour risques	23 640 000	38 120 000
Provisions pour risques et charges	23 640 000	38 120 000
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 001	288 962
• Emprunts et dettes financières divers		
Cotisants créditeurs	5 376 483	3 892 194
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 120 654	549 487
Prestataires	21 270 039	35 919 650
Entités publiques et organismes de sécurité sociale	314 494 936	269 728 736
Autres dettes	17 186 731	17 941 706
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	26 765 519	25 689 547
Dettes	410 245 364	354 010 282
• Ecarts de conversion passif		
Total général	1 727 863 827	1 671 745 846

Compte de résultat (en liste)

	2011	2012
Cotisations et produits affectés	16 387 091 782	16 804 170 581
Produits techniques	777 263 165	463 034 360
Divers produits techniques	7 565 215	7 926 683
Reprises sur dépréciations techniques	3 425 615	8 130 976
Produits de gestion technique (1)	17 175 345 778	17 283 262 600
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		
Autres produits		
Produits de gestion courante (2)		
Produits d'exploitation (1+2)	17 175 345 778	17 283 262 600
Prestations sociales	14 982 103 324	15 902 967 060
Charges techniques	2 429 380 522	1 926 120 633
Diverses charges techniques	15 851 854	22 434 419
Dotation aux dépréciations techniques	9 086 845	21 952 170
	···	
Charges de gestion technique (3)	17 436 422 544	17 873 474 283
Charges de gestion technique (3) • Achats et charges externes	17 436 422 544 97 959 221	17 873 474 283 99 520 441
Achats et charges externes		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales		
 Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges 		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation Sur immobilisations: dotation aux amortissements		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation Sur immobilisations: dotation aux amortissements Sur immobilisations: dotation aux dépréciations		
Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation Sur immobilisations: dotation aux amortissements Sur immobilisations: dotation aux dépréciations Sur actif circulant: dotation aux dépréciations	97 959 221	99 520 441
 Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation Sur immobilisations : dotation aux amortissements Sur immobilisations : dotation aux dépréciations Sur actif circulant : dotation aux dépréciations Pour risques et charges : dotation aux provisions 	97 959 221 21 880 000	99 520 441
 Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation Sur immobilisations : dotation aux amortissements Sur immobilisations : dotation aux dépréciations Sur actif circulant : dotation aux dépréciations Pour risques et charges : dotation aux provisions Charges de gestion courante (4) 	97 959 221 21 880 000 119 839 221	99 520 441 14 480 000 114 000 441
 Achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Autres charges Dotations d'exploitation Sur immobilisations : dotation aux amortissements Sur immobilisations : dotation aux dépréciations Sur actif circulant : dotation aux dépréciations Pour risques et charges : dotation aux provisions Charges de gestion courante (4) Charges d'exploitation (3+4) 	21 880 000 119 839 221 17 556 261 765	99 520 441 14 480 000 114 000 441 17 987 474 724

Compte de résultat (suite)

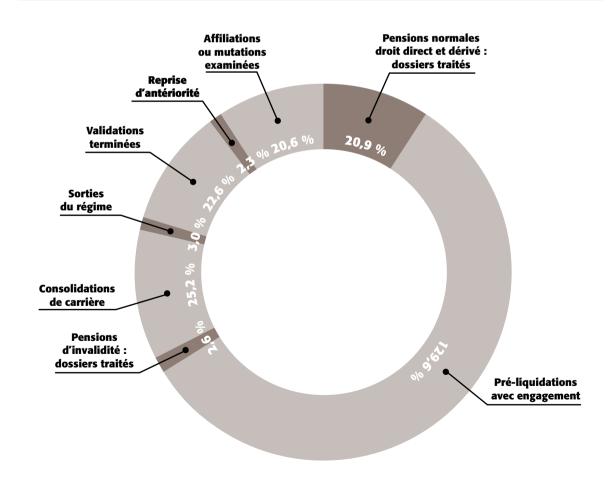
	2011	2012
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Revenus des valeurs mobilières de placements et des prêts	2 157 209	992 172
Reprise sur dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 366 416	635 873
Produits financiers (5)	6 523 625	1 628 045
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées	158 680	1 541 638
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières (6)	158 680	1 541 638
D - Résultat financier (5-6)	6 364 944	86 407
E - Résultat courant (C+D)	(374 551 042)	(704 125 717)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		690 000 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels (7)		690 000 000
riodulis exceptionness (1)		090 000 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Charges exceptionnelles (8)		
F - Résultat exceptionnel (7-8)		690 000 000
• Impôts	516 323	237 181
Total des produits	17 181 869 403	17 974 890 645
Total des charges	17 556 936 768	17 989 253 543
Résultat de l'exercice (excédent et déficit))	(375 067 365)	(14 362 898)

L'activité administrative

Gestion des agents en activité au 31 décembre 2012 (nombre de dossiers clôturés)

	2011	2012	n/n-1
Affiliations ou mutations examinées	51 517	41 545	- 19,4 %
Validations terminées	51 856	45 549	- 12,2 %
Sorties du régime et transferts traités	5 485	6 108	11,4 %
Pensions normales droit direct et dérivé : dossiers traités	63 897	42 276	- 33,8 %
Pré-liquidations avec engagement	2 482	5 699	129,6 %
Pensions d'invalidités : dossiers traités	5 728	5 210	- 9,0 %
Consolidations de carrière	44 897	50 877	13,3 %
Reprise d'antériorité	10 881	4 682	- 57,0 %

Répartition des actes de gestion des actifs

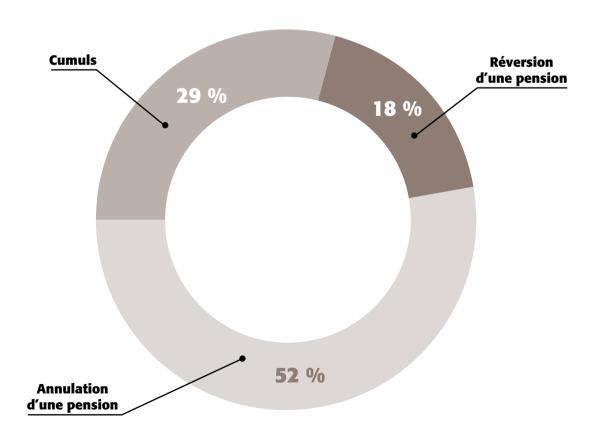


L'activité administrative

Paiement des pensions au 31 décembre 2012 (nombre de dossiers traités)

	2011	2012	n/n-1
Annulation d'une pension	24 318	24 972	-3 %
Réversion d'une pension	8 532	8 657	-1 %
Cumuls	14 954	13 971	7 %
Nombre de paiements	12 711 410	13 107 048	3,1 %

Répartition des actes de gestion des pensions (hors nombre de paiements)



Répartition des dépenses du Fonds d'action sociale

Le maintien à domicile, dépendance, handicap au 31 décembre 2012 (en euros)

	Charges 2011	Charges 2012	Part relative 2012
Aides spécifiques	64 422 285	68 072 219	60,0 %
Aide ménagère	38 024 454	37 476 248	33,0 %
Aides à l'habitat	4 099 951	3 718 671	3,3 %
Allocation perte d'autonomie	200 752	204 165	0,2 %
Aides identiques à l'État	465 907	532 685	0,5 %
Prêts sociaux	130 846	146 818	0,1 %
Chèques vacances	104 959	100 029	0,1 %
CESU + frais hors ménagère	2 541 193	3 174 575	2,8 %
Total	109 990 347	113 425 410	100 %

Les dépenses spécifiques au 31 décembre 2012 (en euros)

	Charges 2011	Charges 2012	Part relative 2012
Santé	37 382 688	40 745 853	60,9 %
Energie	16 410 564	17 086 300	25,5 %
Hébergement	2 559 121	2 882 894	4,3 %
Équipement ménager	2 245 491	2 239 635	3,3 %
Scolaire	546 446	523 506	0,8 %
Déménagement	219 250	215 993	0,3 %
Vacances	423 109	438 151	0,7 %
Aides exceptionnelles	2 290 828	2 564 250	3,8 %
Sécurité avec pt	282 071	288 858	0,4 %
Total	62 359 568	66 985 439	100 %

Les évolutions réglementaires intervenues en 2012

01 - Revalorisation du montant garanti.

La circulaire NOR MFPF1205744C du 8 mars 2012 indique les nouvelles valeurs du montant garanti, prévu à l'article L17 du code des pensions civiles et militaires de retraite, pour les pensions liquidées au cours de l'année 2012.

02 - Prise en compte du report de l'âge légal sur le régime du congé spécial.

Selon l'article 124 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, peuvent bénéficier du congé spécial au-delà de la durée maximale de 5 ans, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite :

- les fonctionnaires bénéficiant d'un congé spécial avant le 1^{er} janvier 2012,
- les fonctionnaires dont le congé spécial est arrivé à expiration entre le 1er juillet 2011 et le 14 mars 2012 (date d'entrée en vigueur de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012)
- 03 Report de l'entrée en vigueur de la condition de ressources du minimum garanti.

Selon l'article 127 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, le versement du minimum garanti de pension des fonctionnaires sous condition de ressources - qui doit être défini par décret - est reporté au 1^{er} juillet 2013 (au lieu du 1^{er} juillet 2012).

04 - Détachement sur un emploi de contractuel de droit public en qualité de directeur général de CHR ou de CHU ou en qualité de directeur pour une mission visant à rétablir le bon fonctionnement d'un établissement hospitalier.

Les emplois de contractuels de droit public occupés par les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers en détachement, en qualité de directeur général de CHR ou de CHU ou en qualité de directeur pour une mission visant à rétablir le bon fonctionnement d'un établissement hospitalier ouvrent droit à pension de la CNRACL (article 132 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012). Pour les fonctionnaires qui occupent, en détachement, à compter du 23 juillet 2009, un emploi de contractuel de droit public en qualité de directeur général de CHR ou de CHU, les cotisations CNRACL sont calculées par référence à l'indice de l'emploi de contractuel fixé par décret en Conseil d'Etat (article 1er du décret n°2012-735 du 9 mai 2012).

Pour les fonctionnaires qui occupent, en détachement, à compter du 30 juillet 2010, un emploi de contractuel de droit public en qualité de directeur pour une mission visant à rétablir le bon fonctionnement d'un établissement hospitalier, les cotisations CNRACL sont calculées par référence, soit à l'indice de traitement de l'emploi de fonctionnaire (emploi d'origine), soit à l'indice de l'emploi de contractuel (emploi d'accueil) si celui-ci est plus favorable (article 2 du décret n°2012-735 du 9 mai 2012).

05 - Revalorisation des pensions de vieillesse au 1er avril

La circulaire interministérielle n°DSS/3A/2012/128 du 28 mars 2012 fixe le taux de revalorisation à 2,1 % au 1er avril 2012.

06 - Départ anticipé au titre des carrières longues.

Le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse prévoit de nouvelles conditions de départ au titre des carrières longues, applicables aux pensions prenant effet à compter du 1er novembre 2012 :

- la condition d'âge de début d'activité est élargie,
- la condition de durée d'assurance est supprimée. Par ailleurs, deux trimestres supplémentaires au titre du congé maternité autres régimes et deux trimestres validés au titre des périodes de chômage sont pris en compte dans le calcul de la durée d'assurance cotisée. La mesure est financée par l'augmentation :
- du taux de la retenue (part agent) sur le traitement et sur la NBI qui passe à 8,49 % dès le 1er novembre 2012
- du taux de la contribution (part employeur) qui passe à 27,40 % dès le 1er novembre 2012.
- 07 Suppression du dispositif de réduction des cotisations sociales salariales sur les rémunérations perçues pour l'exercice des heures supplémentaires. L'article 3 de la loi n°2012-958 du 16 août 2012 de finance rectificative pour 2012 abroge l'article L241-17 du code de la sécurité sociale. La suppression du dispositif est applicable au titre des rémunérations perçues par les personnels relevant de la CNRACL à compter du 1er septembre 2012.
- 08 Extension du départ anticipé au titre de fonctionnaire handicapé.

L'article 126 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et son décret d'application n°2012-1060 du 18 septembre 2012 ont étendu la possibilité de départ anticipé et le bénéfice de la majoration de pension aux fonctionnaires ayant la qualité de travailleur handicapé au sens de l'article L5213-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires atteints d'une incapacité permanente au moins égale à un taux de 80%.

 09 - Modalités de règlement des droits à pension des agents publics de Mayotte intégrés ou titularisés dans des corps ou cadres d'emplois des fonctions publiques

Le décret n°2012-1256 du 13 novembre 2012 relatif au règlement des droits à pension de retraite des agents publics de Mayotte intégrés ou titularisés dans des corps ou cadres d'emplois des fonctions publiques et l'ordonnance n°2012-790 du 31 mai 2012 modifiant l'article 64-1 de la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ont précisé les modalités de prise en compte des services effectués par les agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent à Mayotte au moment

Les évolutions réglementaires intervenues en 2012

de la publication de la loi n°2003-660 du 21 juillet 2003, soit le 23 juillet 2003, affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) au jour de leur intégration ou de leur titularisation dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale ou dans un corps de la fonction publique hospitalière.

L'ordonnance précise par ailleurs les modalités de poursuite du paiement des pensions de la Caisse de retraite des fonctionnaires et agents des collectivités publiques de Mayotte (CRFM) après disparition de cette caisse.

10 - Taux plein

Le décret n°2012-1487 du 27 décembre 2012 dispose de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein pour les assurés nés en 1966

11 - Transfert à la CNRACL des réserves excédentaires des fonds ATIACL et FCCPA

Une partie des excédents du Fonds de financement de l'allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (Fonds ATIACL) (pour 450 M□) et du Fonds de compensation de la cessation progressive d'activité (FCCPA) (pour 240 M□) est transférée à la CNRACL, conformément à l'article 4 de la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013.

12 - Augmentation du taux de la contribution CNRACL sur le traitement et sur la NBI.

Le taux de la contribution employeur due à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales établi par le décret n° 2012-1525 du 28 décembre 2012, est porté à 28,85 % pour l'année 2013 ;

13 - Plafond d'emprunt de la CNRACL.

L'article 42 de la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 habilite la CNRACL à recourir à des ressources non permanentes afin de couvrir ses besoins de trésorerie dans la limite de 1 450 millions d'euros.

14 - Remboursement des cotisations versées pour le rachat d'années d'étude sous conditions.

L'article 82-1 de la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 dispose de la possibilité pour certains assurés d'obtenir le remboursement des cotisations versées au titre du rachat des années d'étude, sous conditions.

15 - Remboursement des cotisations des fonctionnaires transférés au titre de l'article 59 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 pour un montant de 639 millions d'euros (loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, états législatifs annexés).

- 16 Abrogation de la compensation spécifique entre les régimes d'assurance vieillesse à compter du 1 er janvier 2012 (décret n°2009-1750 du 20 décembre 2009).
- 17 Substitution du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière (FPH) par le corps des cadres de santé paramédicaux de la FPH et modalités d'application

Les décrets n°2012-1465, n°2012-1466, n°2012-1467 et l'arrêté du 26 décembre 2012 prévoient la mise en extinction du corps des cadres de santé de la FPH, la création du corps des cadres de santé paramédicaux de la FPH et la mise en œuvre d'un droit d'option (maintien dans l'ancien corps ou intégration dans le nouveau) pour certains agents du corps des cadres de santé.



